

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 124)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Braun-Pivet

ARTICLE 9 TER

À l'alinéa 24, après le mot :

« mois »,

insérer les mots :

« à compter de la demande ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.